

Vivre VERTEILLAC!

TOUTE L'ACTUALITÉ DU VILLAGE

LA LETTRE DU MAIRE

Chères verteillacoises, chers verteillacois,

Nous sommes en 2021 et même si le contexte économique, social et sanitaire est toujours aussi préoccupant, c'est bien évidemment le moment pour moi de vous présenter à toutes et tous mes vœux pour l'an nouveau. Et ce d'autant plus que la cérémonie habituelle des vœux n'aura pas lieu cette année pour raison sanitaire.

Alors du fond du cœur, je vous souhaite malgré ces difficultés la MEILLEURE ANNEE 2021 possible !

La mairie est à votre disposition. N'hésitez pas donc à venir discuter avec vos élus. Je vous rappelle d'ailleurs que tous les samedis matins ceux-ci ouvrent la mairie afin de mieux être à votre écoute.

Dans le bulletin municipal précédent, je vous avais promis un point sur les projets en cours (Camping, Nouveau Quartier, Cimetière, Chemin piétonnier, Problématique de Santé, Site Web, Adressage, etc ...). C'est ce que nous faisons et vous trouverez donc ci-après des encarts traitant de ces sujets. Sur chacun de ces points vous pourrez constater notre volonté à faire reposer ces dossiers sur un travail de réflexion profond, sur une volonté de gérer plutôt que de dépenser. Ce n'est pas forcément la voie la plus facile, mais c'est la seule permettant d'inscrire dans la durée notre village dans un cercle vertueux de projets efficaces et de maîtrise des budgets. Je vous annonce également que lors d'une prochaine édition, nous mettrons en avant les associations du Verteillacois car leur implication dans la vie locale doit être sans cesse soulignée.

L'aspect sécurité n'est pas mis de côté. Vous le voyez pleinement mis en œuvre dans le projet chemin piétonnier pour l'accès nord de notre village et vous allez le voir très prochainement concrétisé par la réalisation d'aménagements sécuritaires pour l'accès sud de Verteillac. Il était en effet urgent de sécuriser au mieux les environs de l'école !

Le Covid passant par là, l'organisation des mayades (plantation du mai) et la problématique de la redevance incitative sont restées en suspens. Ces sujets feront donc l'objet de communications à venir. Toujours à cause de cette situation sanitaire, le repas des anciens ne pourra pas avoir lieu cette année. En attendant le retour de cet événement sympathique en 2022, le conseil municipal a décidé de transformer le budget de ce repas en offrant un petit colis à nos anciens.

L'enquête publique sur le projet éolien s'est correctement déroulée avec une participation forte de la population en phase avec la position unanime du conseil municipal. C'était une première étape, mais d'autres restent à venir. La prochaine sera la décision du Préfet de la Dordogne M. Frédéric Perissat. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés sur l'évolution de ce projet si négativement impactant pour notre économie locale.

Au nom de tout le conseil municipal, Je tiens à remercier toute l'équipe du CADV qui a bâti des animations pour cette fin d'année pour devoir au final les annuler ou les reporter à une date ultérieure. Je les félicite pour leur abnégation ! Ces efforts ne sont pas perdus et resserviront pour les temps meilleurs.

Je tiens aussi à remercier tous ceux qui par leur acquisition de bons d'achat ont soutenu notre commerce local ! Je tiens aussi à remercier votre civisme en ces temps difficiles

Et je vous réitère mes meilleurs vœux pour l'an nouveau !

A très bientôt et surtout prenez soin de vous et de vos proches !

Régis Defraye - Maire de Verteillac



LIAISON PIÉTONNE le long de la D708

Le début d'année 2021 verra le lancement du chantier de la liaison piétonne le long de la D708. Comme vous pouvez le voir sur le plan, le cheminement vise à protéger la circulation des piétons le long de la route départementale 708 entre la maison médicale et le carrefour menant vers La Tour Blanche (angle des établissements Constant).

L'aménagement va pouvoir être réalisé grâce à la reprise de différentes formalités administratives préalables. Cette circulation piétonne est de plus en plus utilisée par des usagers désireux de se rendre à pied à la maison médicale et la pharmacie mais elle est aussi fréquemment pratiquée par des marcheurs et cyclistes se rendant aux tourbières ou faisant une promenade autour du village. Afin de protéger rapidement nos concitoyens sur ce trajet de nécessité ou d'agrément, nous avons lancé des démarches nécessaires à la réalisation des travaux dans un délai le plus court possible.

Pour ce faire, nous avons dû procéder à l'achat des terrains d'implantation des aménagements sans lequel rien n'était envisageable. Parallèlement, le dossier a été revu afin d'intégrer la réfection et la mise aux normes de l'éclairage public et du réseau électrique. L'amélioration de l'éclairage des abords de la maison médicale a également été intégrée au projet.

Les travaux vont se dérouler en deux phases distinctes mais sans discontinuité.

La première phase des travaux consistera à faire toutes les améliorations liées au réseau électrique. La seconde partie aura pour objet la réalisation des aménagements de surface. Vous pourrez constater sur le plan que le passage sera créé à l'arrière du fossé. En effet, le busage du fossé n'est pas autorisé au regard de la protection de la faune et de la flore. C'est pour cela que le passage sera créé sur les terrains se trouvant à l'arrière du fossé impliquant ainsi l'achat de parcelles et le recul de la clôture actuelle de la station d'épuration.

De plus, deux passages piétons seront matérialisés aux extrémités du cheminement et un nouvel accès sera créé pour la station d'épuration.

Les dossiers de consultation des entreprises seront étudiés lors de la dernière semaine de janvier pour un début des travaux programmé en février.

Les plans d'aménagement sont disponibles à la mairie. Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions sur tous les aspects du projet.

David Boucard - 1er Adjoint



ÇA BOUGE !

Le football est en période de MERCATO d'hiver... La commune de VERTEILLAC aussi...

LES DÉPARTS

Mme **Laure RIGAUD** va continuer de développer ses compétences à la Communauté de Communes de Saint-Astier sur un poste à plein temps au sein du service Urbanisme. Elle nous quittera définitivement le 14 mars 2021. Tous nos vœux de réussite l'accompagnent chaleureusement dans ce nouveau défi !

LES ÉVÈNEMENTS

Mme **Elodie DEPRES** est l'heureuse maman d'un petit Gabin. Elle reprendra ses fonctions le 1er mars 2021.

LES ARRIVÉES

Mme **Véronique LELONG** qui remplace Mme Elodie DEPRES pendant son absence pour congés maternité en tant que secrétaire de mairie reprendra les missions de Mme Laure RIGAUD dans le cadre d'un contrat de 28h avec un partage de ses activités entre le SIVOS et la Mairie.

Mme **Nathalie CRASSAT** comble le passage de 35 h à 28h de Mme Véronique LELONG et permet, par sa présence à Verteillac le mercredi après-midi et le jeudi matin, une bonne passation de l'activité du SIVOS entre Mme Laure RIGAUD et Mme Véronique LELONG. Mme Nathalie CRASSAT nous quittera au retour de Mme Elodie DEPRES.

PROCHAINEMENT LANCEMENT DU NOUVEAU SITE INTERNET

Si l'équipe municipale a choisi de remanier son site internet et d'en repenser tout son habillage comme son contenu, c'est non seulement pour moderniser l'image de Verteillac mais aussi pour proposer un environnement graphique attractif et fonctionnel.

Dès la page d'accueil, le ton sera donné: grande bannière photo, couleurs vives des différents thèmes du menu, raccourcis pratiques et cohérents : la navigation sera très intuitive et le site nettement plus moderne. L'idée était d'en faire un véritable outil de la vie quotidienne des verteillacois et verteillacoises tout en lui donnant une charte graphique agréable et colorée. Notons également la mise en valeur des événements, des petits et grands projets de notre commune.

Ce site moderne, dynamique est en complète adéquation avec nos objectifs de développement et le rayonnement de notre communication au sein et en dehors de notre village. Il se devait de répondre à certaines exigences en terme d'ergonomie.

Demain ce sera chose faite : nous pourrons ainsi, en un seul

clac, avoir accès à l'agenda de l'ensemble des manifestations culturelles et de loisirs, effectuer des démarches en ligne ou accéder à une série d'informations, que l'on soit un nouvel habitant, un senior ou un étudiant. Tout a été mis en oeuvre pour que la navigation soit intuitive et pratique.

Le Conseil Municipal, après délibération, a décidé de choisir un visage connu de notre commune, Lorène Godineau et son entreprise « Chouca-studio » pour la création de ce nouveau site internet en collaboration avec David Varailon pour la partie développement.

Ce site nouvelle génération nécessite quelques mois de travail et permettra désormais aux habitants de réaliser de nombreuses démarches en ligne, d'obtenir des informations pratiques mises à jour régulièrement et d'interagir avec l'actualité. Il sera également compatible avec les smartphones, tablettes et les panneaux d'affichages.

Le lancement de ce www.verteillac.fr marquera de toute évidence un tournant significatif dans la communication dématérialisée du village.

Damien Bloys - 4e adjoint en charge de la communication



CAMPAGNE DE BROYAGE VÉGÉTAUX 2021

La commune, s'étant doté d'un broyeur professionnel, prévoit dans le cadre de sa démarche de valorisation des déchets végétaux, une campagne de broyage pour les particuliers.

Le lieu : Dépôt route de Ganage (après La Meyfrenie)

Les dates et horaires : les mercredi 27 janvier et 3 février de 14h30 à 17h00

Les conditions : particuliers non "pro espaces verts" résidents de la commune (justificatif), sur inscription auprès de la mairie.

Les végétaux acceptés : bois de taille, branches dont le diamètre n'excède pas 100 mm.

COMITÉ DES FÊTES

Le CADV vous souhaite une très bonne année 2021. La fin d'année 2020 a été rude pour la culture et les animations, nous avons dû annuler tous nos projets en cette fin d'année : La chasse au trésor d'Halloween, les défis du Téléthon, le concert de Thibault Cauvin, la venue du Père Noël, le réveillon du 31.

Suite à toutes ces annulations, nous avons décidé de faire une distribution de cadeaux à tous les enfants du village, en partenariat avec l'association des commerçants. Si certains n'ont pas reçu leur cadeau, merci de vous faire connaître, il peut y avoir des oublis! Vous avez été nombreux à soutenir la vente de crêpes au profit du Téléthon, merci à vous et à tous les bénévoles qui ont donné de leur temps.

Nous espérons pouvoir poursuivre notre action plus sereinement en 2021. Rendez-vous bientôt !

L'équipe du CADV



CAMPING municipal

Avril 2018, un incendie ravage le bâtiment abritant les sanitaires, le snack et le local technique du camping du Pontis.

Privé de cet espace de vie essentiel à la bonne marche de l'établissement, les 2 gérants (Mrs JC. Rouvel & C. Pierrat) auront dû s'adapter pendant les 3 saisons passées (2018 à 2020) pour que notre village reste une place touristique du secteur Ribéracois.

La saison 2021 sera celle du retour à une situation normale car un nouveau bâtiment va (re) surgir de terre dès le début d'année. Plus qu'une simple construction il s'agit d'un lieu de confort, de rassemblement et de convivialité absolument nécessaire pour le bon fonctionnement et l'attractivité de notre camping.

Ce «nouvel outil», associé à l'extension prévue dans le renouvellement du bail, intégrant un espace de structures légères et les courts de tennis* s'inscrit dans une période où le «tourisme vert» est à la hausse, Verteillac doit en faire le bénéfice.

Didier Ferrier - 2e Adjoint

* les courts de tennis sont accessibles aux Verteillacois(es) dans le cadre d'une convention .



NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE: PAPIER RECYCLÉ

ADRESSAGE Qu'es aquo ??

Idee directement sortie des cavernes de Dordogne par un homme de cro-magnon en délire ?

NON bien sûr, l'adressage, c'est définir son adresse à partir de panneaux (noms de rues) et d'un numéro individuel afin de définir précisément l'endroit d'habitation. Ce projet permettra de faciliter le quotidien de nombreux professionnels (pompiers, gendarmerie, poste, samu, livreurs, etc....) mais aussi de permettre le déploiement de la fibre optique, de mettre à jour la cartographie des GPS et d'uniformiser les adresses souvent multiples.

Depuis plusieurs années, les municipalités ont travaillé sur ce projet, et nous voici dans la dernière ligne droite. Grâce au travail de l'équipe adressage, nous avons pu comptabiliser le nombre de panneaux sur poteaux, de panneaux muraux, de poteaux, de numéros, etc.....

Nous sommes actuellement au stade des devis. Une décision d'achat sera prise en janvier. L'évolution du Covid19 et la date des élections prévues risquant de perturber le calendrier de pose, nous reviendrons vers vous avec des dates et des explications complémentaires dès que possible, afin de vous préparer au mieux aux diverses démarches vous incombant.

Jean-Raymond Avellaneda et le collectif de travail

PROJET SANTÉ

L'économie locale, la santé et la sécurité sont les trois préoccupations majeures d'un maire.

C'est une évidence que le Verteillacois est confronté à la problématique de la désertification médicale depuis plusieurs années et que ce phénomène s'est dramatiquement amplifié après les récents arrêts des docteurs Bathelet, Pomian et Pelletier. De cinq médecins, notre bassin de vie s'est réduit à deux médecins en quelques mois. Dans le Ribéraçois aussi, le recrutement de nouveaux médecins ne répond pas au besoin.

Alors comment devons-nous agir afin de résoudre l'équation des déserts médicaux ? Comment faire pour retenir les professionnels de santé existants et pour en attirer de nouveaux, principalement des médecins et un chirurgien-dentiste ?

Face à l'ampleur nationale de ce problème, il est clair que déposer une petite annonce ou investir dans des locaux de Maisons de santé est complètement insuffisant pour réussir à inverser la tendance et attirer de nouveaux talents. Nous avons donc analysé la situation et défini un plan d'actions. Il est indispensable de dérouler ce plan dans son intégralité pour réussir ce projet majeur de redynamisation médicale du Verteillacois.

Cet article est trop bref pour détailler les dizaines de pages déjà élaborées mais je vous propose ci-après d'en découvrir quelques aspects.

La démarche se décompose en 4 piliers essentiels :

L'ATTRACTIVITÉ DU CADRE DE VIE
L'ATTRACTIVITÉ DU CADRE DE TRAVAIL
L'ATTRACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE SANTÉ
L'ATTRACTIVITÉ SOCIALE

Chaque pilier comprend de nombreux points. La bonne nouvelle est que le travail a déjà démarré. Maintenant certains de ces points à résoudre sont à la main de notre commune, d'autres à la main d'un rassemblement des communes avoisinantes et enfin d'autres sont du ressort de la communauté de communes et du département. Je vais lister quelques exemples.

Prenons par exemple le pilier sur le cadre de travail. Posséder un bâtiment aux normes et plus grand est une chose. Nous avons rencontré la direction de la MSA (Mutuelle Sociale Agricole), propriétaire des locaux existants, début d'août afin de valider la possibilité de rachat et, avec leur accord, avons fait valider la faisabilité. Nous avons également fait chiffrer, par l'architecte de l'Agence Territoriale Départementale en charge des Maisons de santé, le coût de la rénovation et de l'agrandissement. Ce projet est tout à fait réalisable, à la fois d'un point de vue technique et d'un point de vue financier. En effet, malgré une dépense élevée, le reste à payer est supportable car les projets

de Maison de santé sont très largement subventionnés. D'autant plus qu'au regard de ces dépenses il y aura bien sûr des recettes de locations professionnelles. Par ailleurs pour être attractif, un bâtiment seul n'est en aucun cas suffisant. Il est par exemple indispensable de pouvoir offrir aux professionnels de santé un service administratif compétent et suffisant en nombre. Une seule commune n'est pas en mesure de financer ces charges de personnel associées. Par contre, le partage de ces charges entre une dizaine de communes deviendrait acceptable.

A ce sujet, nous avons rencontré un certain nombre d'élus de



villages voisins qui sont, à ce stade, tous ouverts à partager les frais associés à la Maison de santé comme nous le faisons déjà, par exemple, pour nos écoles maternelles et primaires. Un tel montage permettrait alors de rendre le cadre de travail de la future Maison de santé attractif pour de nouveaux professionnels de santé par un coût au m2 bas, une aide administrative de qualité sans surcoût et des bâtiments et des équipements médicaux modernes.

Donc, à priori, les feux seraient-ils au vert quant à notre attractivité du cadre de travail ? Et bien non pas du tout ! En effet, notre région est, à juste titre, déplaisante pour les médecins sur une problématique majeure. Les gardes du soir et du week-end sont beaucoup trop fréquentes comparées à d'autres et la pression étatique trop stressante quant à l'exécution de ces gardes. Non seulement, ces points empêchent le recrutement de nouveaux professionnels, mais peuvent aussi décourager nos médecins encore en place. Nous avons rencontré tous les médecins de garde de notre bassin et affirmons être à leurs côtés. Ils travaillent énormément pour notre santé, on se doit de penser à la leur ! Nous nous sommes entretenus avec la préfecture au plus haut niveau afin d'alerter sur les risques de cette politique et avons pu organiser régulièrement des réunions avec l'Agence Régionale de Santé du Département. Il nous faut trouver une

solution court terme acceptable par tous pour résoudre notre incapacité à recruter de nouveaux médecins et, en parallèle continuer à œuvrer afin de trouver une solution plus pérenne. Nous espérons traiter le problème du court terme dans les mois à venir mais vous l'avez compris, bien que nous dépendions beaucoup d'énergie, ce point n'est pas à la main des élus locaux. Nous ne jouons qu'un rôle d'alerte, d'accélérateur et de catalyseur.

Un autre point très important à régler avant de pouvoir aborder une phase de recrutement est l'attractivité du modèle de santé au sein de notre région. Non seulement l'état, mais aussi une partie importante des professionnels de santé (en particulier les jeunes) souhaitent faire évoluer leur façon de travailler [De quoi les jeunes soignants ont-ils peur ? Ils ont peur de l'isolement ! De devoir travailler seul, sans pouvoir poser de questions à un confrère du même métier ou non. De ne pas s'appuyer sur l'expertise d'une infirmière, d'un kiné, d'un pharmacien, d'un dentiste, d'un psychologue, d'un aide à domicile etc. Il est ici l'avantage de la MSP (Maison de santé pluridisciplinaire) où au bout du compte ce travail coordonné, qui prend du temps et qui n'est que très peu valorisé notamment financièrement (la quasi-totalité de la rémunération se fait à l'acte), pourra faire l'objet de nouveaux moyens de rémunération] ensemble dans le but de rendre la politique de santé plus efficace mais aussi plus intéressante. Ces nouveaux modèles portent des sigles un peu barbares (CPTS, MSP, CSP, ...) et nous ne rentrerons pas ici dans plus d'explications car il s'agit de sujets techniques assez complexes. Sachez que nous avons organisé plusieurs sessions de travail (souvent très tardives...) avec des spécialistes de ces sujets. Nous nous mobilisons pour la création de ces structures au niveau de la Communauté de Communes car elles apportent de la modernité et de l'attractivité, mais aussi des capacités financières additionnelles. Là encore, nous ne jouons qu'un rôle d'accélérateur et de catalyseur et nous espérons aussi débloquer ce point au plus vite.



Vous le comprendrez, le comité Santé et moi-même sommes engagés à essayer de résoudre notre grave souci de désertification médicale et à œuvrer pour la redynamisation de notre offre de santé. Un plan est en place et si des solutions sont trouvées rapidement à la problématique des gardes et à la problématique des nouveaux modèles de santé, alors avec le soutien des communes avoisinantes nous pourrions mettre en place une nouvelle Maison de santé. Nous pourrions recruter de nouveaux professionnels de santé et inscrire à nouveau le Verteillacois dans une dynamique de soins de qualité ! D'un modèle dépassé sur de nombreux points, nous basculerions sur un modèle d'avenir donc pérenne...

Régis Defraye - Maire de Verteillac
Simon Constant - conseiller municipal

LE NOUVEAU QUARTIER

Un projet de 8 logements sociaux individuels de plain-pied à destination des personnes âgées, construits et gérés par Périgord Habitat, a été porté par l'ancienne municipalité sur un terrain acquis et restant à aménager par la commune à l'arrière du parking des vieux métiers. Le programme comprenait également un bâtiment appelé « salle commune » à l'usage des résidents et pour des activités intergénérationnelles, qui devait être construit et animé aux frais de la commune.

Le projet revêt un intérêt social et d'amélioration du cadre de vie des séniors dont nous sommes convaincus, à la condition de sa bonne intégration dans le bourg, de la garantie d'un espace public partagé avec l'ensemble de la population (parc, jardins partagés en lien avec l'école...) et de coûts d'entretien maîtrisés. C'est pourquoi il n'est pas abandonné, mais simplement réinterrogé dans sa forme, en regard d'une vision d'urbanisme à long terme pour Verteillac. Un schéma directeur visant à fixer les grands objectifs de mise en valeur et développement de notre village est en cours d'élaboration par un comité mixte d'élus et de professionnels. Nous étudions également la possibilité de muter la salle intergénérationnelle ainsi que d'autres services dans la maison Magne située à gauche du Calice. Cette implantation est stratégique pour en donner l'accès aux séniors habitant le bourg, ainsi qu'à tout verteillacois, grâce à sa forte visibilité face à la mairie et aux commerces.



Le lieu serait facilement accessible aux résidents des nouveaux logements par la liaison piétonne aménagée à l'arrière du bâtiment.

Nous remercions les deux précédentes municipalités pour l'important travail de réflexion mené sur ce nouveau quartier. Nous ne manquerons pas de communiquer à chaque point d'étape du nouveau projet.

Marie Guichard - 3e adjointe en charge de l'urbanisme

L'ÉCOLE DE VERTEILLAC



Les trois classes de l'école communale ont rouvert leur porte en septembre dernier. Les effectifs se portent à 72 enfants répartis sur les deux écoles du RPI (Regroupement Pédagogique intercommunal) de Verteillac-Cherval. L'année scolaire 2020/2021 a vu une modification de l'équipe pédagogique avec l'arrivée d'un nouveau Directeur suite au départ de Madame Sabelyne FORTIN.

L'école de Verteillac comporte trois classes avec 48 enfants répartis de la manière suivante :

- La classe de Madame **Aude BASTIANELLI** regroupant les élèves de CP et CE1 ;
- La classe de Monsieur **Nicolas BERLAND** avec les élèves de CE2 ;
- La classe de Monsieur **Pierre BERHAULT** (Directeur depuis le 1ER septembre 2020) regroupant les élèves de CM1 et CM2

De son côté, l'école de Cherval accueille les élèves de la toute petite section à la grande section. Madame **Sandra IRTAN** fait la classe aux 24 enfants et occupe également le poste de Directrice d'école.

Comme dans nos vies quotidiennes, la crise sanitaire a fortement impacté ce début d'année scolaire. Les enfants et l'équipe pédagogique ont du s'adapter afin d'assurer la sécurité de tous.

Les familles et les enfants ont aussi fait des efforts importants (port du masque, respect des séparations entre les élèves, désinfection des mains...). La municipalité de Verteillac remercie les enseignants, les agents, les familles et surtout les enfants pour leur sérieux dans l'application des consignes.

Le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) : Les deux écoles de Verteillac et Cherval accueillent les enfants issus principalement de neuf communes du territoire ayant constituées un SIVOS. Le SIVOS permet de mutualiser les moyens des communes adhérentes afin de gérer deux compétences importantes

que sont la confection des repas et le transport scolaire. Le SIVOS, piloté par un comité syndical, est composé des communes de Bourg des Maisons, Bouteilles Saint Sébastien, Cherval, Coutures, Gout-Rossignol, La Chapelle Grésignac, Nanteuil Auriac de Bourzac, Saint Martial Viveyrols et Verteillac.

Autour des enseignants, les représentants des parents d'élèves et les communes adhérentes au SIVOS participent pleinement à la vie de l'école.

La commune de Verteillac consacre un budget constant et important afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants. Les derniers investissements ont porté sur la réfection de la cour et sur la ventilation des classes. De son côté, le SIVOS, dont le siège se situe à la mairie de Verteillac, gère le service de restauration et les inscriptions au transport scolaire.

L'inscription au transport scolaire est un service délégué du Conseil Régional afin d'apporter aux familles un accompagnement de proximité. Par contre, le service de restauration des enfants est de la compétence exclusive du SIVOS.

Depuis la rentrée de septembre, le syndicat consacre un soin particulier à la conception des repas afin de proposer aux enfants une grande diversité de produits frais, locaux et Bio.

Pour ce faire, les agents en charge des repas sont accompagnés par une diététicienne et un formateur en cuisine reconnu.

Cet accompagnement permettra aussi au RPI d'anticiper les critères de la loi Egalim*.

La labélisation « Bio » de la cantine est un objectif en cours de réalisation. Cette reconnaissance récompensera les efforts fournis par les équipes de restauration et assurera aux enfants et aux parents un service de grande qualité.

David Boucard
1er Adjoint et Président du SIVOS Verteillac-Cherval.

*La loi Egalim impose au 1er janvier 2022, l'intégration de 50% de produits locaux dont 20% de produits bio en restauration collective.

CIMETIÈRE

Un peu d'histoire... La Révolution française transfère la propriété des cimetières paroissiaux à la commune : le cimetière municipal devient public.

Le décret du 23 Prairial an XII (1804) prévoit d'organiser les cimetières en tranchées, dont chaque concession est prévue pour durer cinq ans. Passée cette période, on estime le corps assez décomposé pour être transféré dans une fosse commune. Seuls quelques tombeaux de personnalités pouvaient exceptionnellement être conservés. Dans les années 1840 se développe toutefois la pratique des concessions familiales longues ou perpétuelles, d'abord dans l'élite, puis se généralise dans toutes les couches de la société. La loi du 15 novembre 1887 sur la liberté des funérailles permet à chaque personne d'exprimer son choix quant au mode de sa sépulture et aux conditions de ses funérailles.

Les cimetières sont devenus des propriétés communales où tous les habitants, tous les inscrits sur les listes électorales ou toutes les personnes décédées sur la commune ont le droit d'être inhumées. Les communes accordent en outre des concessions de durées variables pour qu'un demandeur puisse y établir une sépulture individuelle ou familiale. La seule obligation légale, toujours en vigueur à ce jour pour les communes, étant la concession de cinq ans gratuite.

De nos jours, et sous la pression foncière, on cherche à récupérer l'espace utilisé. D'autres pratiques funéraires comme la crémation se présentent comme permettant de réduire l'emprise au sol (sur 10 m2 on loge quatre à six cercueils, contre 200 urnes). Toutefois les communes de moins de deux mille habitants n'ont pas l'obligation de créer un espace dédié.

OPÉRATION BONS D'ACHAT

En partenariat avec la mairie, l'Association des Commerçants et Artisans de Verteillac (ACAV) a pu mettre en place une opération solidaire.

La mairie a attribué une subvention à l'ACAV pour mettre en place une vente de bons d'achat :

1 bon d'achat de 15€ acheté = 20€ à dépenser dans tous les commerces de Verteillac.

Si la totalité des bons sont écoulés, ce sera une somme de 20.000€ qui sera injectée dans le commerce local.

Des bons sont encore disponibles à l'achat, n'hésitez pas à venir en retirer à la mairie, les mardis et samedis matin de 10h à 12h.

Date limite de validité : 31/03/2021

Au cimetière communal de Verteillac la première sépulture fut accordée le 24 janvier 1870, à ce jour il en compte six cent. Une réflexion s'impose quant à son aménagement futur.

Comme l'histoire le démontre, la gestion des cimetières s'est adaptée continuellement aux impératifs sociaux, sanitaires, légaux et pratiques en vigueur.

Aujourd'hui, il convient de mettre à jour la gestion de notre cimetière afin qu'il respecte les lois en vigueur et les nouvelles attentes des citoyens. Dans l'année 2021, la municipalité proposera donc une évolution qui, tout en respectant nos traditions, permettra de respecter les impératifs légaux, de mieux gérer l'emprise au sol mais aussi les aspects administratifs et mieux répondre aux demandes actuelles.

En pratique et comme dans d'autres communes avoisinantes, cette évolution se traduira par la création d'un règlement, de nouvelles pratiques administratives avec une gestion informatique, de travaux d'aménagement et de mise en sécurité, d'un puits ou d'un jardin du souvenir, etc...

Cette adaptation, indispensable mais à ce jour jamais mise en œuvre, permettra d'inscrire notre cimetière dans le futur tout en limitant les dépenses de travaux et d'entretien. Elle nécessitera beaucoup de temps administratif par nos services mais une fois réalisée elle apportera la fierté d'avoir œuvré pour un meilleur service, une plus grande transparence et une gestion plus rigoureuse et plus économe pour les finances de Verteillac.

Christian Kieffer - Conseiller municipal



Liste des commerces verteillacois où dépenser vos bons d'achat :

Le Borsalino, Boucherie Laguillon, Le Calice, Camping le Pontis, Chouca, Café le Commerce, La Cour des Miracles, L'Escalier, Ets Merlaud, Exp'hair, Hair Styl Coiffure, Fournil de la Meyfrenie, Garage du Verteillacois, La Grange Brocante, Les Halles de la Meyfrenie, L'or des Anges, Pains et Gourmandises, La Pizza du Jeff, Sha Beauté